

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**Date de convocation** : 14 mars 2025

**Présents** – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Julie GIRARD, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Josette CHAMBOUX Patrice BOUTHORS, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Daniel FAVRE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** – Mesdames et Messieurs Laurent DEMOLIS, Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Hélène LEVA, Philipp DALHEIMER, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE.

**Absent** – Monsieur Michel BREASSON

### **Procurations**

Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS  
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Italo GARD  
Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL  
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de Guy LANCON  
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Hélène LEVA  
Mme Charlotte LAFOURCADE a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER  
M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Samuel DELEAGE  
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE

**Secrétaire de séance** : Madame Florence PIGNIER

<b>Nombre de conseillers :</b>	<b>27</b>		
En exercice	: 27	Pour	: 22
Présents	: 18	Contre	: /
Votants	: 26	Abstention	: 4

### **4.1. PERSONNEL TITULAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - CRÉATION DE DEUX POSTES PERMANENTS AU SERVICE TECHNIQUE**

**Madame le Maire,**

*RAPPELLE* que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

*INDIQUE* que, compte tenu des mouvements de personnel et de l'étude effectuée par la Direction Générale, il convient de revoir l'organisation des postes au sein du service technique.

*PROPOSE* la création de deux emplois permanents à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 :

- Responsable des services techniques, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires
- Chef d'équipe au service technique, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

*AJOUTE* qu'à ce titre, ces emplois seront occupés par des fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des agents de maîtrise relevant de la catégorie hiérarchique C.

*PRECISE* que l'agent affecté à l'emploi de responsable des services techniques sera plus particulièrement chargé, sous l'autorité du Directeur Général des Services, de garantir et suivre la bonne exécution des tâches et des travaux du service.

*PRECISE* que l'agent affecté à l'emploi de chef d'équipe sera plus particulièrement chargé, sous l'autorité du responsable des services techniques, d'assurer l'encadrement quotidien de l'équipe technique (bâtiment, voirie, espaces verts).

*DIT* que les postes, devenus vacants à la suite des mouvements de personnels, seront supprimés après avis du Comité Social Territorial et que l'organigramme sera mis à jour.

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** le tableau des emplois,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE** la création de postes de :

- Responsable des services techniques, au grade d'agent de maîtrise principal relevant du groupe hiérarchique de catégorie C, du cadre d'emploi des agents de maîtrise, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires
- Chef d'équipe au service technique, au grade d'agent de maîtrise principal relevant du groupe hiérarchique de catégorie C, du cadre d'emploi des agents de maîtrise, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

**INSCRIT** au budget primitif de l'année 2025, au chapitre 12, les crédits correspondants.

**AUTORISE** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.

**CHARGE** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 21 mars 2025

Le Maire - Catherine BASTARD

25 MARS 2025

25 MARS 2025



La secrétaire de séance - Florence PIGNIER